



SECTIONS DES COTES-D'ARMOR

Nouvelle Direction Générale des Finances Publiques

UNE NOUVELLE VITRINE : MAIS A QUEL PRIX ?

Le Gouvernement a décidé de fusionner la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale de la Comptabilité Publique pour créer la Direction Générale des Finances Publiques.

Loin d'une simple réorganisation technique, cette fusion, imposée par le gouvernement aura des implications très fortes sur le service public fiscal et les conditions de travail des agents du Ministère des Finances.

Au delà du discours du Ministre et de l'administration locale, cette restructuration n'est motivée que par la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires.

Alors que des milliers de suppressions d'emplois sont déjà programmées, le gouvernement s'obstine à prétendre, contre toute évidence, que le service public serait non seulement maintenu mais renforcé.

Cependant, la réalité est tout autre : les restructurations déjà en cours et les suppressions d'emplois déjà opérées (entre 2002 et 2008, les deux directions ont déjà perdu 10% de leurs effectifs) mettent à mal l'exercice de nos missions.

Les Services des Impôts des Entreprises (SIE), censés répondre à tous les aspects de la fiscalité professionnelle croulent sous les différentes tâches et n'ont plus les moyens de répondre aux demandes des contribuables devant une fiscalité qui ne cesse de se complexifier.

Les formalités d'enregistrement (actes de donation, constitution de société, par exemple) ont été regroupés sur 3 sites au lieu de 6, sans tenir compte de la proximité et de l'intérêt des usagers, mais sous le seul prétexte d'économies.

Le regroupement des services du cadastre avec les centres des Impôts dégradera le service public fiscal, au détriment des contribuables et des collectivités locales, qui se retournent de plus en plus vers les entreprises privées pour compenser la baisse du niveau d'intervention de l'Etat orchestrée en toute discrétion par les gouvernements successifs ;

Malgré les discours rassurants de M. Woerth, la pérennité des trésoreries rurales est loin d'être assurée, le trésorier Payeur Général des Côtes-d'Armor l'admet d'ailleurs sans fard.

Les entreprises privées lorgnent ouvertement sur le secteur de la gestion des collectivités locales dont la Direction Générale de la Comptabilité Publique a actuellement la charge (ce qui représente actuellement 2/3 de ses emplois).

La mise en place de la nouvelle Direction Générale des Finances Publiques a pour but d'amplifier toutes ces réformes négatives pour favoriser les « économies d'échelle ». Il s'agit de généraliser la création de pôles de compétence départementaux, voire nationaux en chiffrant les suppressions d'emplois et les gains de fonctionnement attendus, à l'instar de la réforme de la carte judiciaire et des hôpitaux.

Cette diminution drastique des emplois et des moyens de la Fonction Publique se fera au détriment de la qualité des services publics.

En charge de missions essentielles à la collectivité (gestion et contrôle de l'ensemble des impôts d'Etat et locaux, gestion et contrôle de la dépense publique et des finances locales), nos missions doivent être au service de l'ensemble des citoyens et fidèles au principe républicain de justice fiscale.

Les agents des impôts et du Trésor Public avec leurs syndicats réclament :

- **l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- **l'arrêt du démantèlement de leurs statuts,**
- **le renforcement en moyens de leurs missions de service public,**
- **le maintien des deux directions et de l'ensemble des implantations des deux réseaux,**
- **l'amélioration de leurs conditions de travail,**
- **la revalorisation pérenne de leur rémunération,**
- **le maintien de la séparation ordonnateur/comptable.**